

24 DEC 2024 5:36PM



Nouméa, le 24 décembre 2024,

Monsieur le Président,

En application de l'article 121 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, je vous présente ma démission ainsi que celle des candidats suivants de la liste Calédonie Ensemble déposée au Congrès à l'occasion de l'élection des membres du gouvernement qui s'est tenue le 17 février 2021.

Cette démission collective, à effet immédiat, rend le gouvernement démissionnaire de plein droit.

Depuis les événements du 13 Mai, notre pays s'est enfoncé dans une profonde détresse économique et sociale. En pareilles circonstances, la solidarité entre les institutions, au premier rang desquels le gouvernement et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, constitue une ardente obligation. Nous la devons aux Calédoniens.

Je ne peux que constater que ça n'a pas été le cas et je le regrette.

Au contraire même, le gouvernement qui procède du Congrès, qui est l'exécutif du pays, s'est transformé, au fil du temps, en une instance indépendante, et particulièrement des groupes politiques du Congrès dont il est issu, qu'ils soient d'ailleurs indépendantistes comme non indépendantistes. Vous vous en êtes d'ailleurs félicité médiatiquement en soulignant que « vous étiez contré par votre propre groupe au Congrès ».

La bérézina politique que vous avez subi sur le pacte nickel aurait dû vous appeler à davantage de prudence me semble-t-il. Bien au contraire, elle vous a conduit à vous enfermer davantage encore dans votre tour d'ivoire.

Pourtant j'avais tenté de vous alerter par lettre du 31 octobre dernier, dans laquelle je vous faisais notamment part de ma désapprobation sur la méthode employée par le gouvernement - à votre initiative - à l'égard du Congrès :

« Sur la méthode globale adoptée par le gouvernement visant à engager la collectivité Nouvelle-Calédonie sans l'aval du congrès, y compris sur des conventions ayant vocation à se transformer en prêts, y compris dans le cadre d'un plan de refondation que vous avez décidé de ne pas soumettre à la délibération de la première assemblée du pays (...), j'y suis totalement opposé. Au même titre que je suis opposé à la méthode employée par l'Etat - et acceptée par le gouvernement- selon laquelle telle avance est faite en contrepartie de telle réforme. C'est une mise sous tutelle du pays d'autant plus condamnable de la part de l'Etat, comme du gouvernement, que ces réformes sont de la compétence du congrès de la Nouvelle-Calédonie ».

Vous n'avez pas voulu tenir compte de mes observations.

Cette indépendance gouvernementale autoproclamée, contraire à l'Accord de Nouméa et à la loi organique, vous a ainsi conduit, Monsieur le Président, à décider d'endetter le pays à hauteur de 120 milliards CFP, sans l'autorisation de quiconque, à tenter d'infliger 15 milliards d'impôts nouveaux aux Calédoniens et, de manière plus générale, à pratiquer la politique du fait accompli devant le Congrès, sous la houlette diligente de Bercy.

Même sur le chômage partiel, qui concerne 15000 Calédoniens, soit près d'un salarié sur quatre du secteur privé, il a fallu que le Congrès prenne d'autorité l'initiative, hier, en séance publique à

l'unanimité, de le prolonger jusqu'au 30 juin prochain, le gouvernement étant resté atone sur cette question pourtant cruciale.

Enfin, très récemment les élus du Congrès, comme tous les Calédoniens, ont appris, au moment où certains ne peuvent même plus remplir leur assiette tous les jours, qu'Air Calédonie International avait décidé d'investir 46 milliards dans l'achat de deux nouveaux airbus A 350 afin d'effectuer la desserte directe de Paris via Bangkok, avec la contribution ou la garantie, directe ou indirecte, de la Nouvelle-Calédonie.

Là encore, comment des décisions de cette importance, nécessitant des moyens financiers aussi colossaux, peuvent-elles être prises par « *la collégialité du gouvernement* », pour reprendre la justification du communiqué publié le 12 décembre dernier ?

En aucune manière le fait d'avoir présenté une esquisse de projet à la commission des infrastructures du Congrès, en mars 2024, ou au comité de crise en août 2024, ne constitue une habilitation de l'Assemblée. D'ailleurs vous-même, en séance du Congrès, le 11 décembre dernier, à une question qui vous a été posée, avez avoué « *n'être pas informé de cette décision* ». Alors que, la précédente vraie orientation stratégique de la compagnie, ainsi que le renouvellement de la flotte afférente, avaient été validés par le Congrès à l'unanimité en février 2016.

Je ne saurais terminer cette missive sans aborder le plan quinquennal délibéré à la quasi-unanimité du Congrès le 28 août 2024 et soutenu par toutes les institutions (Congrès, Provinces, Communes, CESE, Sénat coutumier) ainsi que les parlementaires. Un plan que vous avez réussi à ne pas aborder une seule fois, ni lors de la visite du ministre des Outre-mer en octobre dernier, ni lors de votre déplacement à Paris fin novembre 2024.

Il faut dire que le XVIIème gouvernement restera marqué dans les annales du Congrès par une statistique. Sur tous les présidents du gouvernement depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Nouméa, de Jean Lèques à Pierre Frogier, en passant par Marie-Noëlle Thémereau, Philippe Gomès, Harold Martin, Philippe Germain et Thierry Santa, ce gouvernement se singularise par une participation de son président très modeste aux séances publiques de l'institution (2/10), quand vos homologues assistaient à 90% des réunions de l'Assemblée.

Autre temps, autres mœurs.

Peut être que ce chiffre résume à lui seul la considération que vous portez à la première assemblée du pays.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Jérémie Katidjo-Monnier



Monsieur Louis MAPOU
Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Copies : Présidente du Congrès et Haut-Commissaire

Nous soussignés, membre du gouvernement et membres de la liste Calédonie Ensemble pour le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie démissionnons de la liste.

NOM et qualité	PRENOM	Date de naissance	Signature
LAGNEAU Suivant de liste	Martine	15/12/62	
ATITI Suivant de liste	Jérémy	16/10/87	
TEHEI Suivant de liste	Manina	25/01/80	
NAXUE Suivant de liste	Jean-Eric	21/01/72	
SIO-LAGADEC Suivant de liste	Sutita	18/01/82	
VERLAGUET Suivant de liste	Yolande	23/07/62	
AGNES Suivant de liste	Stéphanie	10/02/70	